Transcription de mon courrier manuscrit envoyé depuis la prison :

Marc-Etienne Burdet
Prison de la Croisée – 7214
1350 Orbe

Le 17 aout 2007 / 6 septembre 2007

Monsieur
François BRÉLAZ, Député
Sous-le-Mont 9
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

V/lettre du 12 août 2007

Monsieur,

J'ai eu connaissance de l'entretien téléphonique que vous avez eu avec Madame FALCOZ (mes parents étaient à côté d'elle) et je reçois maintenant copie de votre courrier à M. DE SIEBENTHAL.

Lors du téléphone, vous avez argumenté avec vigueur, que ce procès était l'occasion de démontrer les preuves que nous avions, que nous ne devions pas restreindre notre témoin FERRAYÉ à répondre à nos questions, qu'il aurait fallu le laisser déborder à défendre sa propre affaire ou encore qu'il ne suffisait pas à M. FERRAYÉ de montrer sa petite serviette en disant que nous détenions les preuves du blanchiment, mais qu'il fallait remettre ces preuves au Tribunal, etc. !

Autant de détails sur l'interrogation du témoin FERRAYÉ venant de vous m'a surpris, alors que je ne me souvenais pas vous avoir vu dans la salle d'audience, ce que vous confirmez dans votre lettre susmentionnée, en précisant que vous n'avez assisté qu'à l'audience du matin (lundi).

Je ne vais bien évidemment pas penser que le **« président » SAUTEREL** ait pu vous repérer dans la salle et vous signaler à Me MOTTU… bien que ceci corroborerait vos déclarations téléphoniques contraires, lors desquelles vous avez laissé entendre que MOTTU était quelqu'un de bien ! (sic !). Il faut dire encore que tous les détails précités et relevés par vous de l'audition FERRAYÉ ressortent précisément de la plaidoirie de **Me Alec REYMOND** l'avocat de MOTTU…

Par cette présentation à sens unique des faits tronqués, vous écartez ainsi la déclaration protocolée de **Me ST-HILAIRE**, notaire parisien associé de MOTTU, qui a confirmé à la barre, qu'il avait personnellement **vu les pièces bancaires des virements**, et qui déclare aussi dans une audition jointe au dossier de procédure, que lui-même, **MOTTU et BRUPPACHER** ont présenté aux premiers Escrocs, l'ensemble des comptes des fonds détournés et séquestrés… Mais vous le savez déjà, puisque vous avez le dossier complet avec toutes les pièces en format pdf ! Vous détenez ainsi aussi la **confirmation de Me CLERC** (comme par hasard avocat plaignant dans le premier procès d'Appel au Peuple) qui précise que la « juge » JUNOD détenait au dossier, **des pièces bancaires pour plus de 24 milliards de dollars** ou encore des pièces bancaires de relevés de comptes au nom de BASANO – TILLIÉ – COLONNA qui prouvent que les déclarations des banquiers (dont **UBS – CSG**, etc.) sont des mensonges…

Je ne vais pas m'étendre davantage, car il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir ; reste pourtant à définir les causes de votre cécité, même si pour moi j'ai ma petite idée…

Pour terminer sur l'affaire FERRAYÉ, j'aimerais reprendre votre « appréciation » : *« Je ne vois pas comment une personne non juriste comme M. BURDET peut se lancer dans la défense de M. FERRAYÉ, dans une affaire si compliquée »*. Qu'est-ce qui est compliqué dans une escroquerie ? 54 avocats professionnels se sont intéressés à ce dossier !

Tous ont reçu des kilos de documents de preuves… et tous sans exception, ont renié ensuite Joseph FERRAYÉ. Pour moi, le doute quant à leur corruption est levé quand tous ces avocats se retrouvent dans des centaines de sociétés de blanchiment des fonds FERRAYÉ sur ma base de données, des sociétés en liens directs ou indirectes avec les membres du complot…

Contrairement à ces Criminels, avocats, juristes professionnels que vous semblez tant affectionner, pour ma part je suis incorruptible ! MOTTU l'a compris et semble vous l'avoir fait comprendre aussi…

D'autre part, sans être juriste, je sais que le blanchiment des fonds n'est pas de la compétence cantonale, mais du MP de la Confédération. Raison pour laquelle j'avais interdit à Joseph FERRAYÉ de sortir de sa « petite serviette », termes d'Alec REYMOND repris par vous lors du tél. avec Mme FALCOZ, les quelques éléments des sources de blanchiment organisées par MOTTU. Votre « procureur » cantonal et SAUTEREL auraient été trop contents de détenir ces informations, qui après mon décès (voir document de pétition) porteront la responsabilité de centaines de milliards de francs sur la Canton suite à la corruption de « juges » et certains politiciens.

Vous arez mon cadavre, mais vous n'aurez JAMAIS mon obéissance ! Des jugements rendus par des Criminels sont à mes yeux des jugements qui sont nuls. Dans cette vision de la situation, si mes condamnations ne sont pas annulées avant le 30 septembre 2007, j'entreprendrai une grève de la faim dont l'issue ne me laisse aucune illusion !

Mes Droits sur l'affaire FERRAYÉ seront transmis à ma Famille par testament et ils auront pour devoir de poursuivre à titre civil et pénal, entre autres l'État de Vaud pour la corruption de certains de ses fonctionnaires, magistrats et politiciens, mais aussi se porter partie civile contre ces mêmes individus à titre individuel.

Sur ce plan, je suis heureux que l'un de mes frères réside au Canada où des banques liées à l'affaire sont en cause, ce qui permettra de lancer une procédure depuis outre Atlantic, sachant encore qu'un avocat aux Etats-Unis avec lequel je suis en contact depuis près de 6 mois, a lui aussi fait le lien avec les frères CHAYTO, amis de Urs REICHSTEINER, votre chef de la Police judiciaire vaudoise.

REICHSTEINER avait déclaré en son temps à FERRAYÉ qu'il pouvait lui fournir en 48 heures, le dossier complet des détournements, sur simple accord du « juge »…

Ma base de données du blanchiment laisse en outre apparaître des liens avec Eric LEHMANN (ex TSR) comme par hasard chef de la Police vaudoise, Jean-Claude MERMOUD chef de la « justice » et la plupart de vos Députés et Parlementaires UDC Vaud à Berne… La boucle est bouclée et je sais maintenant pourquoi je suis en prison… Mais très bientôt ça va être à Vous d'assumer !

Un mot encore sur les frères CHAYTO. Selon notre avocat US, ils sont impliqués dans un gigantesque commerce de diamants (trafic de diamants puisqu'il inclus aussi les diamants du sang) dont toutes les pistes finissent à Genève. Ces individus m'ont été décrits comme étant très, très, très dangereux.

Les CHAYTO travaillent principalement avec la banque SAFRA (Republic National Bank of New York) et l'ABN-Amro. Or, vous n'ignorez pas que l'avocat genevois Marc BONNAND est un ami intime de la famille SAFRA et qu'il est administrateur dans leurs banques, des **établissements qui ont été utilisés** pour détourner et blanchir les fonds de Joseph FERRAYÉ.

Pour que la palette UDC (**Union De Criminels**) soit complète, il est nécessaire de prendre en considération le tribun (nom donné par les journalistes pour tromper l'Opinion publique) **Christoph BLOCHER.** Vous savez qu'il est l'ami intime de Martin EBNER et de **Marc et Denise RICH**…

Ce dernier avait été condamné à 325 ans de prison aux USA pour des « affaires » de blanchiment… Sur **demande de Pierre DE WECK** alors membre de la Direction de SBS (et complice des détournements et blanchiment…), il a été **gracié par Bill CLINTON dans la semaine**… Consultez la lettre de demande sur Internet ! (liens précités). Je détiens des dizaines de sociétés (RICH – GLENCORE – Etc.) de blanchiment qui impliquent du joli monde.

BLOCHER – EBNER – MARCHIONNE (Sergio), c'est aussi la disparition de Alusuisse repris par ALCAN. BLOCHER s'est fait près d'un milliard dans cette opération. ALCAN c'était aussi Rainer E. GUT, ex-**Président du Credit Suisse**, qui figure comme signataire de la **Société Everton Ltd**, constituée par MOTTU et BRUPPACHER pour « rapatrier » les fonds FERRAYÉ…

BLOCHER c'est encore l'Affaire BANK AM BELLEVUE et SWISS FIRST BANK… Outre une soi-disant implication de drogue, c'était surtout le blanchiment des fonds FERRAYÉ que j'avais dénoncé au Procureur **Valentin ROSCHACHER.**

Peu de temps après, il était viré par votre « Ministre » suisse de la « justice »… ! Mieux, BLOCHER a confié à BERTOSSA (grâce à qui les fonds séquestrés ont été libérés) la charge d'examiner le rapport d'enquête au nom du Tribunal Fédéral… C'est ainsi à nouveau qu'une escroquerie est étouffée « en famille »… La **MAFIA** dans tous sa splendeur…

Pour en rester au niveau « fédéral », parlons aussi de cette société de « Chemins de fer fédéraux SBB-CFF-FFS » qui détient un capital action de CHF 11 milliards. Cette société change de nom et devient « Casa Nostra » (de mémoire). Le capital est restructuré en x millions (je n'ai plus le nombre en tête) d'actions, qui ne représentent plus que 9 milliards de francs en faveur des nouveaux actionnaires. Deux milliards disparaissent durant cette étape ! Plus tard, la société est dissoute et le capital versé aux actionnaires ! Qui étaient-ils ? Qui a vu passer les 11 milliards dans les comptes CFF ? Et pourquoi retrouve-ton au sein de « Casa Nostra », des membres du complot de détournement des fonds FERRAYÉ ?

J'aimerais aussi vous citer les propos de M. Jacques Hubert GAY à Joseph FERRAYÉ : *« Pierre MOTTU, sous la menace de m'acculer à la faillite, m'a contraint en 1988, à vendre à la Société ROLEX qu'il contrôlait déjà, la totalité du capital action de ma société de fabrication et commerce de bracelets-montres GAY-Frères. Il me découvrit que l'organisation mafieuse à laquelle il appartenait avait pris le contrôle de tous les fabricants de montres suisses et qu'à supposer que je refusasse de lui céder mon entreprise, plus jamais je ne parviendrais à vendre un seul bracelet en Suisse, ni en Europe.* De toute façon, ajouta GAY*, comme mon père me disait, le gros poisson mange toujours le petit, ils sont les plus forts et contre eux, je ne peux rien faire. MOTTU peut avoir l'air impassible, mais il prépare toujours sa vengeance ! ».*

Succombant à la menace et sur le conseil, moins apeuré que cupide de son épouse Isablelle, qui fit aussi rentrer dans le crime organisé son cousin Edouard MICHELIN, PDG du fabricant de pneumatiques « décédé » le 25.05.2006, Jacques GAY vendit sa société à MOTTU-ROLEX…

L'escroquerie FERRAYÉ, c'est aussi le lien avec le « suicide » d'André SANCHEZ dont l'avocat n'était autre que Jean Emmanuel ROSSEL de Morges. SANSCHEZ était propriétaire de BCS Finance, chargée de rapatrier les fonds après que le premier train de conventions avait été annulées ! Il avait écrit à plusieurs reprises à un juge d'instruction vaudois pour dénoncer qu'il était menacé et que ses associés détournaient et blanchissaient des fonds (**pièce 156**). Lors du décès de SANCHEZ, Jean-Marie RUEDE a conclu au « suicide » et a refusé que l'enquête soit dirigée sur les dénonciations de détournement et blanchiment. En 2004, Joseph FERRAYÉ a composé le N° de téléphone de la Société de SANCHEZ pour voir si elle était toujours en vigueur. C'est Emmanuel ROSSEL qui a répondu ! Il a aussitôt convoqué FERRAYÉ à son étude en fin de journée. Quand FERRAYÉ est arrivé, le personnel était déjà parti. ROSSEL a menacé FERRAYÉ en ces termes : « Ne pensez-vous pas que si je vous tuais ici, maintenant, je règlerais le problème de pas mal de monde ? ». ROSSEL ignorait avant cette menace, que j'avais connaissance de ce rendez-vous et qu'il aurait été le premier suspect…

ROSSEL était aussi l'avocat de BESANÇON, le complice du Préposé LAURENT dans le détournement du patrimoine de ma Famille (plus de CHF 3,5 mio) ! Dans le **vol de notre patrimoine**, Philippe COLELOUGH a été le Président en première instance, Dominique CARLSSON, Éric COTTIER et Dominique CREUX (mais d'autres encore) au niveau du Tribunal Cantonal.

Or, Kjet CARLSSON, le mari de Dominique et le collègue d'Éric COTTIER aujourd'hui procureur général vaudois, de même que Patricia COLELOUGH, la femme de Philippe, se retrouvent dans des dizaines de sociétés de blanchiment des fonds FERRAYÉ, en liens avec MOTTU ! Dominique CREUX est en lien direct avec Bernard BERTOSSA, ex Procureur général de Genève, aujourd'hui vice-Président du Tribunal Pénal Fédéral. C'est ce dernier Criminel qui a autorisé la libération des fonds séquestrés !

J'ai retrouvé 15 juges cantonaux vaudois (de mémoire) dans les sociétés de blanchiment des fonds FERRAYÉ… !!!

En Chine, les autorités de la province du Zhejiang récompensent les Citoyens qui dénoncent et torturent sur Internet des fonctionnaires RIPOUX ! En Suisse, on enferme ces mêmes Citoyens pour les faire taire et pour que ces RIPOUX (magistrats, fonctionnaires et politiciens) puissent poursuivre leurs crimes en toute impunité ! Et la Suisse se permet de donner des leçons sur les Droits de l'Homme ! On croit rêver !

L'UDC est un parti de manipulateurs qui utilise la bêtise et la méchanceté et la xénophobie de 26 % de la population, pour attirer l'attention des Citoyens sur des problèmes émotionnels afin, dans le même temps, de pouvoir poursuivre ses crimes hors de toute attention et mieux, avec le soutien de cette même population !

Mais le moment est venu où les Citoyens vont comprendre qu'ils ont été abusés, qu'ils sont Victimes du détournement de centaines de milliards d'impôts alors que tous les acquis sociaux sont démantelés pour mieux enrichir encore les RIPOUX qui contrôlent aujourd'hui l'ensemble de l'économie de notre Pays.

Il est temps qu'on réforme le code pénal pour inclue la condamnation de magistrats, notaires, avocats et politiciens au service d'une organisation du crime et que les peines soient fixées en décennies, sans sursis et sans conditionnelle ! Des exemples doivent être faits maintenant !

Procès d'Appel au Peuple

Décidément, vos lacunes en matière de droit ou votre ignorance ou incompétence font peur quand l'on sait que vous êtres chargé de « gérer » les affaires de l'État !

« Vous avez suivi 7 séances du procès » et je n'y étais pas ! Sachez Monsieur, que je ne cautionne pas le crime ! Début janvier 2006, soit 10 mois avant le procès, j'ai dénoncé Me Urs SAAL, l'avocat qui m'avait été commis d'office par les Criminels du Tribunal cantonal vaudois, pour complicité dans les sociétés de blanchiment des fonds FERRAYÉ. Lui-même et son étude sont impliqués !

SAAL m'a alors demandé de se dessaisir de son mandat, ce que j'ai transmis immédiatement au Tribunal cantonal. Durant toute l'année 2006, les courriers m'ont été adressés directement, ce qui signifie bien que le TC avait accepté l'annulation du mandat SAAL ! Pour ma part, j'avais décidé de me présenter seul au procès.

Les « autorités » judiciaires en ont voulu autrement, puisque le Ministère public a voulu être présent afin de permettre des peines plus lourdes ! Ce n'est que lors du procès, que j'ai appris que Me SAAL avait été recontacté un mois avant, pour reprendre son mandat et qu'il a à nouveau refusé ! De toute manière, il était trop tard, puisque nous n'avions rien préparé et que cette préparation avait nécessité plusieurs mois.

Me SAAL a donc refusé son mandat durant la première heure d'audience, acceptant même la menace d'être radié du barreau !

Je me retrouvais donc sans avocat, dans un procès avec le procureur général, ce qui est interdit par la Loi !

Il a fallu que le « président » WINZAP engage dans la minute un tordu d'« avocat », je devrais dire un SBIRE, présent dans la salle dans le public, pour défendre mes intérêts, alors qu'on ne s'était jamais vus et qu'il n'avait aucune idée des charges pesant contre moi…

Le SBIRE Frank AMMANN a accepté le mandat, ce qu'il était obligé de faire, puisque nommé d'office. Cependant son DEVOIR d'avocat était d'exiger un report du procès d'au moins trois mois pour préparer ma défense. C'était du reste ma condition pour que j'accepte qu'il me représente.

En outre-passant cette clause impérative, AMMANN s'est rendu coupable d'abus d'autorité, de violation du devoir de fonction, de violation de la Constitution fédérale, et du Code de procédure pénale. De plus, il est devenu le complice de l'organisation du Crime que je dénonce.

La copie de ce courrier que je transmets au Ministère Public de la Confédération, servira de motivation de ma plainte contre Frank AMMANN pour complicité à une Organisation du Crime. Je vais demander parallèlement sa radiation du barreau !

Alors vous pouvez monter sur vos grands chevaux ! Les LOIS c'est vous qui les avez faites et pas moi, cependant, il est dans mon Droit de ne pas les laisser transgresser quand bon vous semble ! Le temps des Tyrans touche à sa fin. A bon entendeur, salut

Marc-Etienne Burdet